

## La machine à remonter le temps : LES LOTERIES ET CADEAUX DE LA VENTE À DISTANCE

En septembre 2011, le Réseau anti-arnaques faisait paraître une liste de cinq propositions pour lutter contre certains dérapages publicitaires en matière de loteries et cadeaux.

PROPOSITIONS DU R.A.A.	OBSERVATIONS DU R.A.A.
Indiquer le prix d'achat hors taxes des lots et des cadeaux.	Il est facile de « gonfler » la valeur d'un lot ou d'un cadeau en mentionnant une valeur commerciale exagérée.
Mentionner la dimension des lots et cadeaux sous les photographies.	L'échelle peut s'avérer trompeuse sur une photographie.
Interdire l'utilisation de la formulation « chèque-achat ».	La confusion avec le chèque bancaire est facile. L'utilisation du terme « bon d'achat » est plus représentative de la nature du lot.
En cas de commande d'article assortie d'une opération « cadeau », intégrer le cadeau dans le colis.	L'envoi différé du cadeau est parfois le prétexte pour facturer des frais de port supplémentaires ( <i>alors que le client a déjà réglé des frais de port pour sa commande</i> ).
Rendre obligatoire la distribution de tous les lots prévus dans la dotation, soit par un tirage au sort supplémentaire, soit par un don à une œuvre caritative.	Ainsi, le budget affecté à l'opération promotionnelle sera entièrement dépensé. La <b>FEVAD</b> (Fédération du e-commerce et de la vente à distance) a intégré depuis longtemps cette obligation dans son code de déontologie.

Force est de constater que ces saines préconisations n'ont obtenu aucun succès auprès des Pouvoirs publics.

Rappelons que la problématique de ce genre d'opérations est, historiquement, à l'origine de la création, dans les années 80, de la structure qui allait devenir le Réseau anti-arnaques.

Le Réseau anti-arnaques a décidé de revenir à la charge sur la nécessité de renforcer la réglementation applicable aux opérations de loteries et cadeaux.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
 BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex  
 (contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)  
 SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)